

Les licences Creative Commons ou CC

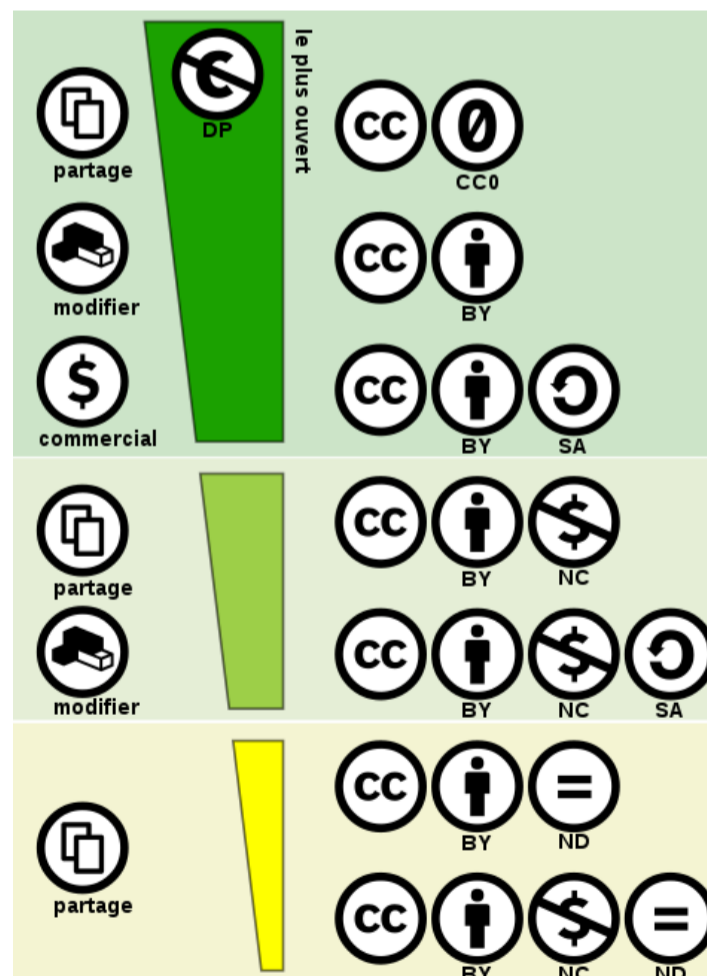
Les 6 licences CC BY proposent un dispositif juridique le plus simple et hétérogène possible. Elles encouragent les auteurs à ne conserver qu'une partie des droits d'auteurs.

La licence CC Ø et la licence Domaine Public (DP) permettent aux producteurs de données de les placer dans le domaine public, sans aucune restriction d'usage. Les données peuvent être réutilisées librement, améliorées, modifiées, y compris à des fins commerciales, **sans qu'il soit obligatoire de citer le producteur** du jeu de données, ni de les rediffuser sous la même licence.

Ces licences sont incompatibles avec le droit français. Au niveau juridique, "est dans le domaine public toute création dont les droits patrimoniaux ont expiré" (ex. : les œuvres anciennes 70 ans après la mort de leurs auteurs). De plus, le droit d'auteur est protégé en France. La loi précise que "l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible".

Les différentes licences



Schéma des 6 licences CC-BY et la licence CC Ø classées de la moins restrictive à la plus restrictive.




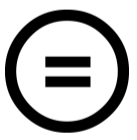

Source : Wikipédia - Simon Villeneuve - https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons

(Suite) Au niveau des pictogrammes, les licences sont constituées ...

d'un socle commun

-  • libertés de **base** (reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre au public) ;
-  • et une clause permanente (**Paternité**) : obligation de citer l'auteur de l'œuvre initiale et d'indiquer si des modifications ont été effectuées sur cette œuvre. L'auteur de l'œuvre initiale doit être cité dans toutes les exploitations de son œuvre, avec un lien vers l'œuvre originale.

et de 3 clauses optionnelles

-  • **Non Commercial = Pas d'utilisation commerciale** : interdiction de tirer un profit commercial (gain direct ou plus-value commerciale) en utilisant l'œuvre ou son adaptation. Le titulaire des droits se réserve les exploitations commerciales de son œuvre qui peuvent être négociées dans un contrat complémentaire. Sans cette clause, n'importe qui peut utiliser l'œuvre à des fins commerciales sans demande d'autorisation préalable.
Attention : cette clause est très restrictive car une « utilisation commerciale » peut être aussi une mise en ligne sur un site web comportant des bannières publicitaires, un usage pédagogique payant, un usage commercial par une association à but non lucratif,
Remarque : Le partage de fichiers (peer to peer) n'est pas considéré comme une utilisation commerciale.
-  • **No derivative works = Pas d'œuvres dérivées** : impossibilité de modifier ou d'adapter l'œuvre. Le titulaire des droits impose que son œuvre soit utilisée sans modification et dans son intégralité.
Cela revient à autoriser uniquement la reproduction et la diffusion de l'œuvre originale, éventuellement dans une œuvre composite comme une compilation de textes, sous réserve que l'œuvre soit reprise dans son intégralité.
Attention : cette clause interdit toute traduction de l'œuvre.
-  • **Share alike = Partage dans les mêmes conditions**, aussi appelé « copyleft » : obligation de rediffuser l'œuvre, éventuellement modifiée, selon la même licence ou une licence similaire (version ultérieure par exemple) à celle de l'œuvre originale.
En cas d'utilisations successives, cette clause impose que les conditions de la cession initiale soient respectées tout au long de la chaîne d'utilisation.
Attention : cette clause empêche de combiner deux œuvres ou deux jeux de données sous des licences différentes car l'œuvre ou le jeu de données dérivé ne pourrait alors pas satisfaire les conditions des deux licences simultanément.

La réutilisation de l'information sous ces différentes licences

Le « Producteur » garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions ci-dessous.

	Utilisation Partage	Adaptation Modification	Utilisation commerciale	Modification de licence
	✓	✓	✓	✓
	✓	✓	✓	
	✓	✓		✓
	✓	✓		
	✓		✓	
	✓			



BY

ATTRIBUTION

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer.

L'auteur doit être cité



SA

PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer.

Partage sous licence compatible



NC

POUR USAGE NON COMMERCIAL

Vous pouvez retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer.

Pour usage non commercial



ND

PAS DE MODIFICATION

Vous pouvez retenir, réutiliser et redistribuer.

Aucune modification permise

Source : Fabrique REL - <https://fabriquereel.org/licences/>

La réutilisation de l'information sous ces différentes licences CC

Recommandations

Dans le cadre d'une démarche d'ouverture des données, Creative Commons recommande **de ne pas utiliser** les clauses **NC** (pas d'utilisation commerciale) ou **ND** (pas de modification) pour des jeux de données ou des bases de données destinés à une utilisation scientifique dans la mesure où elles restreignent les possibilités de réutilisation.

De même, il est conseillé de ne pas utiliser la clause SA (partage à l'identique) car elle réduit les possibilités de compilation des données.

La licence **CC0** : d'un point de vue éthique et scientifique, et même si cela n'est pas imposé par la licence, il est conseillé aux utilisateurs de citer les créateurs originels des données lors de la réutilisation. Cela permet de certifier leur origine et la méthodologie associée à leur production. Cette licence est imposée par quelques entrepôts de données (ex. : Dryad). Elle est aussi imposée par certains éditeurs de revues scientifiques, comme BioMed Central ou Nature Publishing Group. **Attention** : cette licence est incompatible avec le droit français car ce dernier précise que *"l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible"*.

Sous réserve de

- mentionner pour les licences CC BY la paternité de « l'Information » : sa source (a minima le nom du « Producteur ») et la date de sa dernière mise à jour.

Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Pour choisir une licence CC parmi les 6 licences CC BY, un questionnaire est mis à disposition sur le site Creative Commons (<https://creativecommons.org/choose/>) pour vous accompagner.

Compatibilité de cette licence

Les licences CC ne sont pas toutes compatibles entre elles (cf. tableau page suivante).

Juridiquement

La motivation de Creative Commons est de se conformer au droit français afin que leur utilisation n'entraîne aucun conflit et permette une circulation simplifiée des œuvres personnelles. La protection de l'œuvre par les licences CC BY et sa durée d'exploitation répondent fidèlement au Code de la propriété intellectuelle.

Tableau et explications des compatibilités

	PUBLIC DOMAIN	PUBLIC DOMAIN	BY	BY SA	BY NC	BY ND	BY NC SA	BY NC ND
PUBLIC DOMAIN	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗
PUBLIC DOMAIN	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗
BY	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗
BY SA	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
BY NC	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗
BY ND	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
BY NC SA	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗
BY NC ND	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Source : Creative Commons - <https://creativecommons.org/faq/fr/#:~:text=Les%20licences%20CC%20peuvent%20%C3%AAtre,donn%C3%A9es%20et%20bases%20de%20donn%C3%A9es.>

Le tableau de compatibilité montre qu'une ressource sous licence CC BY peut être combinée à des ressources sous n'importe quelle autre licence CC, à l'exception de celles portant la clause ND. Par exemple, si vous combinez une ressource sous **licence CC BY-SA** à une ressource d'origine sous licence **CC BY**, l'œuvre **dérivée doit être publiée** sous licence **CC BY-SA**. **Vous ne pouvez pas choisir une licence CC BY pour vos ressources si vous utilisez ou réarrangez des contenus publiés sous des licences plus restrictives.**

Pour résumé :

- les ressources sous licence **CC BY-NC** peuvent uniquement être réarrangées, adaptées et publiées **à leur tour sous une licence qui comprend la clause NC** (soit CC BY-NC, soit CC BY-NC-SA);
- les ressources sous **licence CC BY-SA et CC BY-NC-SA** peuvent uniquement être intégrées à une œuvre composite qui est à son **tour publiée sous une licence identique (CC BY-SA et CC BY-NC-SA)**;
- les ressources sous licence **CC BY-ND et CC BY-NC-ND** ne peuvent **pas être intégrées** à une ressource sous une autre licence en raison de la clause ND (pas d'œuvre dérivée).